

PARTENARIAT MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

ENJEUX

La convention de partenariat entre le CEN Lorraine et le Grand Nancy a pour objet de déterminer des objectifs partagés entre les 2 structures en matière de gestion de sites à haut potentiel de biodiversité et d'expertise naturaliste, pour la période 2022-2026.

Elle définit ainsi de façon non exhaustive les thématiques principales sur lesquelles le CEN Lorraine, dans le cadre de son activité, sera amené à accomplir et qui recevront l'aval technique et le soutien financier de la Métropole :

- La co-gestion du site dit des mares de Saulxures et de Tomblaine, placé sous Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 2011,
- Un renforcement du partenariat concernant l'Espace Naturel Sensible de la butte Sainte Geneviève à Essey-lès-Nancy
- L'expertise écologique et l'expertise en matière de gestion de sites naturels,
- Le partage de connaissances naturalistes produites par les deux partenaires,
- La participation aux temps d'animation du territoire sur la Biodiversité et la transition écologique, en fonction des moyens disponibles.

La convention pluriannuelle constitue une convention cadre qui sera déclinée en conventions d'application annuelles entre 2022 et 2026.

OBJECTIFS & ACTIVITÉS

<p>Nombre de jours programmés : 10</p>

Informations générales

Référent :
Perez diss Anne

Axe objectif :
Accompagner - Objectif Opération
n°1

Objectif région :
Aucun lien

Objectif Lorraine :
objectif 1 - Objectif 1.1

Projets :
Partenariat Métropole du Grand
Nancy (partenariat-metropole-du-
grand-nancy) (2022)

Dernière mise à jour :
08/04/2025

Synthèse financière

Recettes

Subventions :
0,00 €

Autofinancement :
0,00 €

Autres :
0,00 €

Total recettes :
0,00 €

Dépenses

Personnel :
0,00 €

Fonctionnement :
0,00 €

Investissement :
0,00 €

Total dépenses :
0,00 €

